

du territoire au terrain

Déchets alimentaires : le Syctom renforce son engagement / p.6

parole à François-Michel Lambert, président de l'INEC / p.2 grand angle Budget

2021 : responsabilité, ambition et transparence / p.4-5 en direct des installations

Les contours du nouveau projet pour le centre à Romainville/Bobigny / p.7



François-Michel Lambert

Président de l'Institut National de l'Économie Circulaire



La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience vis-à-vis des enjeux concernant les déchets : volumes générés, réduction, recyclage, traitement... Constatez-vous un phénomène similaire à propos du sujet, bien plus vaste encore, de l'économie circulaire ?

La période a accéléré la prise de conscience sur les problématiques d'accessibilité des matières premières. La tension sur les ressources de base - bois, métal, fer, cellulose - a été, d'un coup, davantage visible. De fait, la question du modèle à mettre en place pour proposer une résilience face aux limites de la planète a ressurgi de façon plus aiguë. Nous avons ainsi pu constater que la feuille de route de l'économie circulaire est remontée en quelque sorte sur le « haut de la pile ». Les responsables, qu'ils soient rattachés à des collectivités, entreprises ou industries, s'en saisissent de manière beaucoup plus prononcée. La réflexion sur les moyens à déployer pour passer à un modèle qui focalise son attention sur la ressource devient plus centrale. Désormais, la grande difficulté est de déterminer quelles sont les urgences, quelles transformations doivent être lancées prioritairement. Tout cela, au sein d'une organisation sociale et économique établie, qui nous structure de longue date. Ces constats fondent l'une de nos certitudes : nous devons renforcer l'apprentissage de l'économie circulaire si l'on souhaite qu'elle soit véritablement comprise et acquise. Pour avancer en ce sens, nous misons beaucoup sur la pédagogie.

C'est notamment le cas à travers le Programme Écoles Circulaires que l'INEC a lancé. En quoi consiste-t-il ?

Aujourd'hui, si l'on résume, l'économie circulaire pâtit d'une approche essentiellement centrée sur le recyclage de la matière et se retrouve cantonnée en bout de chaîne. Il est indispensable que nous fassions bouger les lignes, car la ressource doit au contraire être

prise en considération à chaque étape : de son extraction à sa régénération, en passant par son utilisation. En lançant le Programme Écoles Circulaires, nous avons un formidable levier pour transmettre cette approche systémique. Nous avons choisi ce lieu totem qu'est l'école car il présente plusieurs avantages. D'une part, l'école se trouve dans chaque territoire, permettant une large diffusion du programme. D'autre part, l'école est concernée par l'intégralité de la chaîne impliquant les ressources : construction, entretien et rénovation, énergie mais aussi approvisionnements en fournitures et aliments. Sur tous ces sujets, les élus locaux ont ainsi la possibilité d'agir via la commande publique : éco-conception, réutilisation de matières, mais aussi programmes de sensibilisation sur des temps périscolaires. Tout cela a l'immense mérite d'être très concret, de sensibiliser les enfants aux limites de notre planète et de favoriser les changements de comportement en faveur d'une économie de la fonctionnalité, du partage.

Sur ce projet, le Syctom travaille à vos côtés : en quoi ce partenariat vient-il nourrir le Programme Écoles Circulaires ?

Le Syctom est l'un des principaux membres de l'INEC. Dans le cadre de ce programme, il fournit évidemment une expertise essentielle sur son domaine de compétence. Sur tout, pour connaître cette institution de longue date, sa façon de considérer la matière s'inscrit tout à fait dans la dynamique de transition vers une économie circulaire. Les volumes traités sont colossaux et il me semble important de souligner que la performance de son activité se fait dans le respect de la ressource : le Syctom cherche à agir pour réduire en amont le volume des déchets, en plus de les régénérer au mieux voire de les réinjecter.

“ Nous devons renforcer l'apprentissage de l'économie circulaire si l'on souhaite qu'elle soit véritablement comprise et acquise. Pour cela, nous misons beaucoup sur la pédagogie. ”



L'INEC en quelques mots

Association nationale, l'INEC est un organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource. L'Institut est composé de collectivités, associations, universités et entreprises. Depuis 2013, il fédère l'ensemble des acteurs publics et privés pour promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement.

Départ de Martial Lorenzo, directeur général des services du Syctom



Après sept années passées à la tête du Syctom, Martial Lorenzo, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Chevalier dans l'ordre national du Mérite, quitte ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite. Le nom de son successeur sera communiqué à la rentrée.

Publication du rapport d'activité 2020

Le rapport d'activité 2020 du Syctom paraît suite à l'approbation du Comité syndical qui s'est réuni le 18/06.

À ce dernier est joint le rapport technique et financier, présentant dans le détail les données d'exploitation de l'année.



agenda

Concours Design Zéro Déchet Remise des prix le 24/06, 17h

Cette 9^e édition, « Du pack au vrac », est parrainée par Mathieu Lehaneur, designer. Les étudiants et jeunes diplômés ont été invités à inventer des biens ou services permettant de développer la vente et l'achat en vrac. Quatre lauréats seront récompensés par un prix allant de 1 000 à 5 000 €. Ils pourront ensuite être accompagnés pour concrétiser leurs projets.

+ d'infos : www.designzerodechet.fr

Suivez la remise des prix en direct sur la chaîne YouTube du Syctom

TGAP

Le Syctom demande une adaptation

Le Syctom considère que les nouveaux taux applicables aux déchets de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pénalisent les installations présentant des performances environnementales élevées. Des changements semblent ainsi nécessaires.



En raison de la hausse des taux de la TGAP, le traitement des OMr est beaucoup plus coûteux.

Modifiée dans la loi de finances pour 2019, la TGAP s'applique avec des taux multipliés par cinq pour la valorisation énergétique, dès cette année. Une hausse du coût du traitement des déchets, indépendante de la gestion du Syctom, qui va donc peser sur le budget global du syndicat et être imputée sur le montant des contributions des collectivités adhérentes donc, par ricochet, aux habitants. Ces derniers traversent pourtant déjà une période difficile financièrement, dans le contexte de la crise sanitaire.

Si le principe de la TGAP est d'obtenir une baisse drastique des activités polluantes, le Syctom s'étonne de voir la nouvelle hausse pénalisant, proportionnellement, davantage les installations qui présentent des performances environnementales élevées.

REPORTER ET LISSER L'APPLICATION DE LA TGAP

Aussi, dans une motion du 2 avril 2021 adoptée par son Comité syndical, le Syctom réclame-t-il au gouvernement le report d'une année de l'application des nouveaux taux de la TGAP, en intégrant dans sa mise en œuvre un lissage progressif, sur 6 ans.

« On ne peut avoir une marche aussi haute à passer du jour au lendemain, avec des coûts faramineux pour les collectivités, donc pour le contribuable local » estime Éric Cesari, président du Syctom.

Par ailleurs, le Syctom souhaiterait que le gouvernement réexamine les taux de la TGAP, en tenant compte de la réalité des performances énergétiques des installations, conformément aux réglementations européennes. L'idée serait d'instituer une taxe vertueuse, qui incite aux actions bénéfiques à l'environnement, considérer tous les acteurs de manière uniforme.

Enfin, dernier vœu émis : le Syctom recommande l'affectation du produit de la TGAP à la transition écologique. Soucieux de viser une réduction des déchets et une amélioration constante du tri et du recyclage, le syndicat encourage à ce que les montants collectés soient versés à un fond dédié de l'ADEME, agence de la transition écologique. Avec l'objectif de mettre en place des campagnes de prévention mais aussi de soutenir l'investissement durable dans le traitement des déchets, et notamment la recherche et le développement.

ACTION COLLECTIVE

Les syndicats de traitement des déchets se réunissent

Mis en place à l'initiative du Syctom et du Siom de la Vallée de Chevreuse, un groupe de travail accueillant des représentants de neuf syndicats de gestion des déchets d'Île-de-France s'est réuni en mars 2021, avec l'objectif de mutualiser des décisions autour de problématiques communes et d'être mieux entendus par l'État et les interlocuteurs du secteur. Parmi les sujets évoqués : la fiscalité avec la hausse de la TGAP, mais aussi le traitement des déchets alimentaires, les filières de tri et de recyclage ou encore la consigne.

Alors qu'une prochaine réunion est déjà programmée, les séances de ce groupe de travail sont l'occasion, pour Éric Cesari, président du Syctom, de réfléchir collectivement « à la manière d'apporter des réponses aux problèmes, de décider d'innovations sur lesquelles s'engager, de décider comment établir des partenariats de manière à avoir un véritable maillage territorial et ainsi être capables de répondre aux enjeux ».

FINANCES

Budget 2021 : responsabilité, ambition et transparence

Dans un contexte contraint, le Sycotom – pour poursuivre ses projets de modernisation et d’accompagnement des collectivités dans la gestion des déchets – fait évoluer sa tarification. Explications.

Le budget d’une collectivité ou d’un établissement public est nécessairement fondé sur l’équilibre entre ses dépenses et ses recettes. En 2021, le budget du Sycotom doit faire face à de nouvelles charges, au premier rang desquelles la forte hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui pèsera près de 11 millions d’euros dès cette année. À cela s’ajoute l’effort continu, revendiqué par le Sycotom, en faveur de la prévention et de la sensibilisation, qui représentera en 2021 une enveloppe de 11,4 millions, contre 5,3 en 2020 (voir encadré sur le plan d’accompagnement). « La construction de ce budget s’inscrit dans un contexte particulier, analyse Thierry Le Gac, président de la nouvelle commission des coûts et des tarifs. Il porte, tout d’abord, la marque de l’effort de pédagogie souhaité par la nouvelle gouvernance ; c’est ensuite un budget contraint du fait des impacts de la crise sanitaire et de l’augmentation de la TGAP. »

UNE POLITIQUE TARIFAIRE EN FAVEUR DU TRI

Si le Sycotom a décidé de reconduire en 2021 sa politique de maîtrise des coûts d’exploitation, il se voit malgré tout obligé de recourir au levier tarifaire pour assurer l’équilibre de son budget de fonctionnement. Votée par le comité syndical, le 2 avril 2021, la hausse de la redevance intervient après plusieurs années de stabilité. « Inscrite et annoncée dans les précédents débats d’orientation budgétaire, la hausse de la redevance s’établit à son strict minimum,

souligne Thierry Le Gac. Il s’agit d’assurer l’équilibre réglementaire du budget du Sycotom, mais aussi d’aller vers plus de simplicité, de lisibilité et d’incitation au bon geste de tri. » C’est pourquoi l’augmentation des contributions des collectivités adhérentes portera principalement sur le tarif du traitement des ordures ménagères et des objets encombrants, qui progressera de 6%, excluant en revanche la collecte sélective et le traitement des déchets alimentaires (voir encadré).

DES INVESTISSEMENTS TOUJOURS AMBITIEUX

Côté budget d’investissement, le Sycotom poursuit sa politique de grands projets, afin de garantir la performance future de ses installations : d’un montant global de 1,2 Md pour la période 2020-2028, son plan pluriannuel d’investissement (PPI) prévoit de consacrer près de 280 millions d’euros, en 2021, à des projets phares, tels que la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII (144,7 millions), la finalisation de l’adaptation des centres à l’extension des nouvelles consignes de tri (53,3 millions) ou encore la rénovation du site à Saint-Ouen-sur-Seine (48,5 millions). Le Sycotom qui, pour financer son PPI, a massivement recours à l’emprunt (à hauteur de 194 millions d’euros en 2021) se tourne de plus en plus vers l’émission d’obligations vertes (green bonds), donnant ainsi une nouvelle coloration à sa stratégie financière.

Renforcer le soutien aux collectivités

Adopté en juin 2015, le dispositif d’accompagnement des collectivités adhérentes en faveur des opérations de prévention et de tri des déchets, a été reconduit pour la période 2021-2026, avec une enveloppe financière plus conséquente (16,4 millions). L’ambition du Sycotom est de renforcer la dynamique territoriale impulsée par le Grand défi, cette initiative collective qu’il a pilotée, en 2019, dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Le Sycotom prévoit par ailleurs que les collectivités pourront désormais, à travers des appels à projet, mobiliser plus facilement différents financeurs (Conseil régional, ADEME...) et que la formalisation de contrats d’objectifs partagés entre chaque territoire et le Sycotom permettra une bonification de ces soutiens.

UNE TARIFICATION EN ÉVOLUTION

Part population : 6 € par habitant

Un caractère incitatif des tarifs attachés à la collecte sélective des emballages et des déchets alimentaires :

- Traitement de la tonne d’OMr/OE : 100 €
- Application d’un seul tarif de traitement de la tonne des collectes sélectives : 16 €
- Maintien du tarif incitatif de traitement de la tonne des biodéchets : 5 €

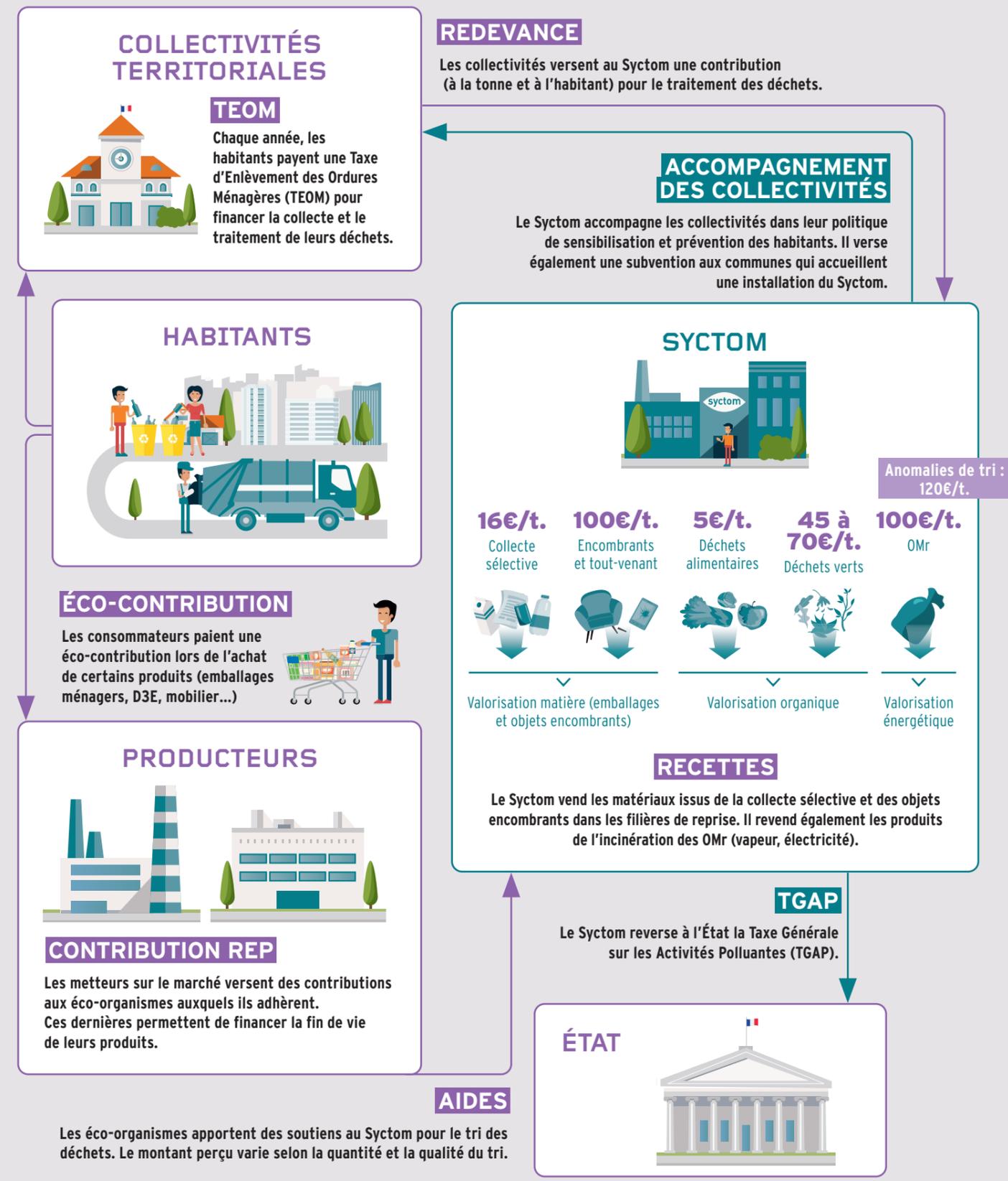
La création d’un tarif pour encourager le bon geste de tri et la recherche de la qualité des flux :

Traitement des « anomalies de tri » à la tonne : 120 € (incluant le coût des deux traitements et le coût de transfert)

Une nouvelle vitrine pour les déchets

Prévue pour la fin de l’année, l’ouverture d’un « Espace Info déchets », au rez-de-chaussée du nouveau siège du Sycotom, rue Regnault (Paris 13), offrira au monde du déchet une vitrine inédite sur les activités de traitement des déchets du syndicat et les enjeux liés au secteur : avec un espace d’exposition de 100 m², à la scénographie très travaillée, ce lieu fournira des informations sur les déchets, la nécessité d’en réduire les volumes produits et l’indispensable déploiement du tri. Grand public, milieu scolaire, acteurs-relais y seront accueillis dans un cadre convivial par un personnel formé à l’animation pédagogique.

LE FINANCEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le Syctom renforce son engagement

Après 4 ans de pratique, le Syctom consolide son soutien auprès des collectivités avec la poursuite du déploiement du dispositif auprès des producteurs non ménagers et son renforcement auprès des ménages.



Pour encourager les producteurs ménagers et non ménagers à trier leurs déchets alimentaires, des actions de sensibilisation sont mises en place. Des formations des personnels de cantine, en contact régulier avec les élèves, sont également organisées.

D'ici à 2024, les réglementations nationale et européenne imposent que toutes les collectivités proposent aux usagers une solution de tri à la source de leurs biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) en vue de leur valorisation. En milieu urbain dense, les biodéchets étant en majorité constitués de déchets alimentaires, la collecte de ces derniers permet de répondre en grande partie aux obligations légales.

Pour anticiper cette obligation, le Syctom s'est engagé en 2017 dans une expérimentation de collecte et de traitement des déchets alimentaires sur son territoire. Les collectivités volontaires ont ainsi bénéficié d'un accompagnement du Syctom sur quatre ans avec un appui technique et un soutien à la sensibilisation des producteurs ménagers et non ménagers. Fin 2020, tout le territoire du Syctom était concerné par le dispositif, soit 787 sites (établissements scolaires, marchés, restauration collective...) et 380 000 habitants répartis sur quatre communes. Au total, 20 504 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées, valorisées et donc détournées de l'incinération.

DES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES RÉUSSIES

Sur le territoire de Grand Paris Seine-Ouest (GPSO), des expérimentations sont menées à l'échelle de deux communes : Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray. Une fois par semaine, une collecte est proposée aux ménages, aussi bien dans les maisons que dans les immeubles, et auprès de certains commerces et établissements. Tous ont reçu en amont le matériel adéquat - bioseaux, sacs spécifiques et bacs dédiés - par les éco-animateurs du Syctom. « La collecte des déchets alimentaires doit être pensée comme une collecte à part entière, à l'instar de celle du verre, du papier et des emballages. La pratique de ce geste de tri trouve un écho très positif auprès des communes proches, et nous percevons une attente de la part des habitants », se félicite Marion Drissi, cadre expert déchets à GPSO.

Des collectes sont aussi proposées à des cibles spécifiques, dits « gros producteurs », comme des marchés alimentaires (à Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Sèvres) et une dizaine d'écoles (à Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves) au sein desquelles une sensibilisation au gaspillage alimentaire a parfois accompagné ce nou-

veau geste de tri. 949197 kg de déchets alimentaires ont ainsi été collectés sur un même territoire.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS À VENIR

Aujourd'hui, une montée en puissance des volumes est attendue et le Syctom s'est fixé de nouveaux objectifs : l'augmentation du nombre de sites engagés et la mise en place d'une collecte auprès de ménages à l'échelle, a minima, d'une commune sur chacun des territoires adhérents. Pour cela, les moyens sont renforcés : renouvellement des marchés, accompagnement spécifique selon les publics cibles, consolidation des partenariats. Le Syctom propose enfin un kit pédagogique complet à destination des élèves, de la maternelle à la terminale. Une variété de supports permet aux enseignants, animateurs ou personnels d'aborder des thématiques comme le gaspillage alimentaire, le tri et la collecte des déchets, le compostage et la valorisation. Objectif : inciter à adopter ce nouveau geste de tri à l'école puis le reproduire à la maison.

Retrouvez les enseignements tirés des premières expérimentations sur le site dédié : mesdechetsalimentaires.fr/enseignements

CENTRE À ROMAINVILLE/BOBIGNY

Les contours du nouveau projet

Suspendu début 2020, le projet de reconstruction du centre de prétraitement à Romainville/Bobigny est relancé. Plus simple et plus sobre sur les plans technique et économique, l'opération conciliera, comme prévu, efficacité industrielle et respect de l'environnement.

Implanté dans la plaine de l'Ourcq, à cheval sur les communes de Romainville et de Bobigny, le centre réceptionnera chaque année quelque 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr), 60 000 tonnes de collectes sélectives (CS) et 40 000 tonnes de déchets alimentaires (DA). De quoi doter l'est parisien d'une installation modernisée de proximité. Même si, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, OMr et DA ne feront plus l'objet de préparation ou de séchage sur place avant leur transfert, le site à Romainville/Bobigny va venir renforcer le dispositif de traitement du Syctom.

Le projet « Réinventer Romainville » a été présenté à la population le 11 mars, lors d'une réunion publique à distance, dans le cadre du dispositif de post-concertation mené sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Pendant tout le mois, le Syctom a mis en œuvre un dispositif pour informer et échanger avec le public : rencontres avec les habitants et représentants associatifs du Groupe Citoyens, mise à jour du site internet dédié avec possibilité d'y poser des questions.

UNE VOLONTÉ DE SOBRIÉTÉ

Ce projet ajusté est ainsi conforme à la volonté exprimée du territoire de s'adapter à un contexte qui requiert davantage de sobriété, à la fois technique et économique sans pour autant enregistrer une perte de performance. « Au-delà de ses atouts industriels, il répondra au même niveau d'exigence environnementale ainsi qu'à une volonté de parfaite intégration urbaine avec le quartier d'habitation de la Zac de l'Horloge à Romainville » précise Yvon Lejeune, conseiller municipal à Romainville. En complément du traitement architectural, une attention particulière sera portée à la maîtrise des impacts environnementaux, sonores et olfactifs. Le schéma de circulation des bennes a été optimisé et l'expédition des OMr, ainsi que des principaux flux de matériaux triés, se fera principalement par transport fluvial, via le port à conteneurs construit sur la parcelle Mora-le-Bronze à Bobigny. « La création d'un pôle d'excellence en matière d'économie circulaire viendra enrichir le projet. Il proposera de nouveaux services aux habitants du territoire et rayonnera à l'échelle de la Métropole du Grand Paris », ajoute Patrick Lascoux, Vice-président d'Est Ensemble.

Suite à l'approbation du projet par le Comité syndical le 2 avril 2021, la procédure de consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre architecturale et technique a été lancée, avec pour objectif d'avoir un scénario finalisé à l'horizon 2022. D'un montant de 165 millions d'euros, les travaux pourront être lancés en 2024 pour une mise en service industrielle prévue en 2026. **+ d'infos : projet-romainville-bobigny.syctom.fr**

Économie circulaire : de nouvelles ambitions

Le projet initial de réaliser une recyclerie et une déchèterie sur le site se trouve enrichi avec la création d'un véritable pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi. Ce pôle sera défini avec le territoire Est Ensemble, les villes de Romainville et Bobigny et les acteurs locaux. Il placera le réemploi, la réparation et la lutte contre le gaspillage alimentaire au cœur de son projet environnemental et social.



Depuis 2015, l'avenir du centre à Romainville/Bobigny fait l'objet de réflexions. Le projet de reconstruction a été relancé en 2021, avec une mise en service du nouveau centre prévue à l'horizon 2026.



**TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS SE TRIENT**



Ensemble TRIONS MIEUX & TRIONS PLUS

Afin de préserver les ressources, nous devons agir collectivement pour recycler plus. Désormais, tous les emballages et papiers se trient. C'est avec vous, communes et territoires, que nous réussirons à sensibiliser tous les habitants au geste de tri, devenu plus simple. Le Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'opérateur public en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits par les 6 millions d'habitants des 85 communes de son territoire francilien.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur sycotom-paris.fr



Retrouvez toutes les informations
du Sycotom sur le site
www.sycotom-paris.fr



sycotom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

sycotomag est une publication du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
86 rue Regnault - 75013 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - www.sycotom-paris.fr

Directeur de la publication : **Éric Cesari** • Rédacteurs en chef : **Martial Lorenzo, Jean-Baptiste Mandron** • Directrice de la communication : **Véronique Menseau** • Coordination : **Solène Patron** • Crédits photos : © Sycotom / Jean-Lionel Dias, Bertrand Guigou, Mathieu Génon, Didier Raux 4vents ; © Institut National de l'Économie Circulaire ; © Shutterstock • Conception, réalisation : **stratéact'** Rédaction : **Isabelle Friedmann, Camille Lamouche, Oriane Raffin-Cantet** • Document imprimé par **Mérico Delta Print**, sur papier 100 % Recyclé - ISSN 1769-8782

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET

